

## VILLE DE VETHEUIL

LE JEUDI DIX SEPT JUIN DEUX MIL VINGT ET UN, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE LEPICIER-CAPUTO ADJOINTE AU MAIRE DE VETHEUIL

PRESENTS : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Laurent DUGAS, M. Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSÉ, M. David LE GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE.

SECRETAIRE : Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

PROCURATIONS :

Mme Dominique HERPIN-POULENAT donne procuration à Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

M. Thierry DUBOIS donne procuration à M. Didier DUFOURMANTEL

M. Philippe BEUGNON donne procuration à Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

M. Romuald SEITE donne procuration à M. Olivier ROUCHE

date de convocation : 17/06/2021

nombre de conseillers :

date d'affichage : 10/06/2021

en exercice : 14

présents : 10

votants : 14

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance de conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.

En l'absence de Madame le Maire, Madame Isabelle Lépiciier-Caputo préside la séance de conseil municipal et propose aux conseillers :

d'ajouter un sujet à l'ordre du jour :

- Avenant n°1 travaux de réhabilitation d'un logement de fonction en cabinet médical – travaux supplémentaires - avenants n°1 aux marchés conclus avec les sociétés SAR et TRECCANI et fils.

de supprimer le sujet n°3 concernant la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux de branchements d'assainissement, le dossier étant très complexe, celui-ci doit être approfondi avant son passage en séance de conseil.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité ces demandes.

### **1 TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN LOGEMENT DE FONCTION EN CABINET MEDICAL – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES - AVENANTS N°1 AUX MARCHES CONCLUS AVEC LES SOCIETES SAR ET TRECCANI ET FILS.**

Il est rappelé que par délibération en date du 5 mars 2021, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer cinq marchés pour les travaux de réhabilitation d'un logement de fonction en cabinet médical :

Objets	Titulaires	Montants HT
lot°1 : travaux préparatoires, démolition, terrassement, VRD, gros œuvre, charpente, couverture, zinguerie, serrurerie	SOCIETE SAR, 24, Rue Louis Blanc, 75010 PARIS	169.428,00 €
lot n°2 : menuiseries extérieures bois	TRECCANI ET FILS, 160, chaussée Jules César, 95130 LE PLESSIS BOUCHARD	40.757,00 €

lot n°3 : cloisons, doublage, isolation, faux plafond, menuiseries intérieures	ASPECT DECO, 44bis, Route de la Roche, 78 270 LIMETZ VILLEZ	34.470,00 €
lot n°4 : chauffage, VMC, plomberie, électricité	SANICOTHERM, 7 rue Claude Bernard, 93120 LA COURNEUVE	54.184,00 €
lot n°5 : carrelages, faïences, peintures, revêtement de sol pvc, parquet	WISEU PEINTURE, 18, rue de Vernouillet, 78670 MEDAN	27.919,71€

Trois sujétions techniques imprévues sont apparues depuis le début des travaux :

- Lors de la séance du 5 mars 2021, il avait été convenu que la commune solliciterait une subvention du Parc Naturel Régional du Vexin (PNR) concernant les nouvelles menuiseries du bâtiment. Or, selon le guide des aides du PNR, les travaux prévus doivent être validés, sur des aspects techniques et patrimoniaux à respecter, par un conseiller en énergie partagée (la société SOLIHA). Pour bénéficier d'un financement, celui-ci a prescrit le remplacement des menuiseries extérieures prévue initialement en rénovation par une pose totale en neuf. Ce type de pose a pour avantage de limiter les ponts thermiques du bâtiment et donc de favoriser un confort intérieur au cabinet médical. Le coût de la plus-value engendrée par cette exigence s'élève à 5.953,00 € HT.
- L'extension construite à l'arrière du bâtiment est recouverte d'une toiture en zinc. La dépose du baccula, de la laine de verre et des panneaux du faux plafond avait mis à jour des auréoles liées à des infiltrations certainement anciennes. La recherche d'éventuelles fuites en couverture avait été décidée mais les précipitations importantes du printemps ont révélé de graves défauts d'étanchéité qui nécessitent une réfection complète de la toiture sur cette partie du bâtiment. Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 11.245,00 € HT.
- Le bâtiment semblait comprendre sur le côté ouest deux fenêtres murées en parpaings équipées de persiennes. Croyant procéder à la réouverture de ces deux fenêtres, la société SAR a découvert qu'elles n'avaient jamais existées et qu'elles avaient été matérialisées par les persiennes pour des raisons de symétrie et d'esthétique. Il en résulte des travaux de maçonnerie non prévus dans le devis initial : ouverture murs en pierres, création des tableaux, création des linteaux en béton armé, ajustement des habillages en briquettes. Ces travaux se chiffrent à 2.600,00 € HT.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal D'AUTORISER Madame le Maire à signer deux avenants aux marchés initiaux suivants :

Objets	Titulaires	Montants HT
lot°1 : travaux préparatoires, démolition, terrassement, VRD, gros œuvre, charpente, couverture, zinguerie, serrurerie	SOCIETE SAR	11.245,00 € + 2.600,00 € = 13.845,00 €
lot n°2 : menuiseries extérieures bois	TRECCANI ET FILS	5.953,00 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les deux avenants proposés ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier, et dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

## **2 DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX STRICT ENTRETIEN DE L'EGLISE NOTRE-DAME DE VETHEUIL AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

Il est rappelé aux conseillers les derniers gros travaux menés sur l'église Notre-Dame de Vétheuil :

1999/2001 : restauration du chœur et de sa toiture comme de son bouquet,

2012-2013 : restauration de la nef centrale, charpente et couverture, reprise de l'arc-boutant nord et diverses corbeilles et sculptures.

Des travaux de strict entretien ont été menés : mise en place de filets de protection du monument contre les pigeons, ainsi que la refonte complète de la mise en lumière en 2013.

L'édifice subit d'importantes infiltrations et inondations d'eau de pluie risquant de détériorer objets et sculptures installés dans l'église.

Afin de mettre hors d'eau le bâtiment, la commission en charge de ce dossier a étudié les tranches de travaux établies par le cabinet Arch-R, représenté par M. Riccardo Giordano, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux s'élève à 581 192.40 € HT à laquelle doivent être ajoutés les honoraires de maîtrise d'œuvre, honoraires coordinateur sécurité et santé, ainsi que les imprévus. Le montant total Toutes Dépenses Confondues est évalué à 871 788.60 €.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a programmé cette opération comme prioritaire en raison de son inscription l'église sur la première liste

Afin d'aider la commune dans cette opération, il est proposé de solliciter l'aide financière de :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 40 % plus une aide supplémentaire de 10 % au titre du fonds incitatif et partenarial pour les petites communes,
- du Conseil Départemental du Val d'Oise à hauteur de 20 %
- du Conseil Régional d'Ile-de-France à hauteur de 20 %

Les aides sont calculées sur le montant hors taxes des travaux.

Il est précisé qu'une demande de dérogation auprès du Préfet du Val d'Oise sera adressée car le taux de participation total apporté par les différents partenaires financiers dépasse 80 %.

Cette programmation fera l'objet d'un étalement des dépenses sur 4 ans soit environ 20 000 € par an.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions nécessaires à ces travaux, à signer tous documents s'y rapportant et disent que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

## **3 SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE GAZ ET TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE (SMDEGTVO) MODIFICATIONS DES STATUTS – NOUVELLES COMPETENCES**

Le SMDEGTVO se dote de nouvelles compétences :

- Infrastructures de charges (bornes de recharge pour véhicule électrique)
- Contribution à la transition énergétique (économies d'énergie des bâtiments, éclairage public etc..)

Compte tenu de ces nouvelles compétences,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- la modification des statuts du SMDEGTVO,
- l'adhésion à la compétence Infrastructure de charges,
- l'adhésion à la compétence Contribution à la transition énergétique

M. Olivier Rouche arrive à 19h30

#### **4 RAPPORT SUR L'EAU 2020**

M. Didier Dufourmantel présente le rapport sur l'eau 2020 établi par la société SUEZ, délégataire de la commune, pour la distribution de l'eau potable et l'assainissement.

Les données présentées sont très satisfaisantes et en progression de rendement :

469 clients desservis

46 805 m<sup>3</sup> d'eau facturés

10.6 km de réseau de distribution d'eau potable

2.91 m<sup>3</sup> de pertes en réseau

83 % de rendement (78.6 % en 2019)

100 % de conformité sur les analyses physico-chimiques

1 réparation fuites sur canalisations

Aucune réparation fuites sur branchements

#### **5 CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET**

Lors de la séance de conseil du 5 mars 2021 il avait été présenté un projet de délibération concernant la modification du temps de travail hebdomadaire de l'adjoint administratif soit 17h30 actuellement qui évoluerait à 25 heures hebdomadaires avec accord de l'agent.

Pour valider cette modification ce dossier a été également présenté au Comité technique du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) qui s'est prononcé favorablement pour ce changement dans sa séance du 25 mai 2021.

Pour rappel, la vacance de poste a été effectuée auprès du CIG.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le poste d'adjoint administratif à raison de 17h30 hebdomadaires est supprimé.

Le poste d'adjoint administratif à raison de 25 heures hebdomadaires est créé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces modifications, autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de la commune.

#### **6 PRIX DU REPAS DE CANTINE RENTREE 2021**

Le prix du repas de cantine est de 4.20 € actuellement.

Il est proposé de le modifier à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021 à 4.25 €, compte tenu des frais constants en évolution (crise sanitaire impliquant le non brassage des enfants, services et personnel supplémentaires).

Mme Isabelle Lépicier-Caputo évoque la rencontre avec le traiteur Yvelines Restauration en charge des repas livrés au restaurant scolaire.

La loi Egalim qui imposera aux fournisseurs un certain pourcentage de produits issus de l'agriculture biologique en 2022, aura vraisemblablement un impact significatif sur le tarif actuel du repas.

Le conseil accepte à l'unanimité le nouveau tarif de 4.25 € qui sera pratiqué pour les repas pris à la cantine à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Il est précisé qu'une étude est actuellement menée par la CCVVS afin d'envisager la mise en place d'une cuisine centrale, et de privilégier l'approvisionnement de produits locaux.

## **7 CARTES SCOLAIRES BUS LIGNES REGULIERES 2021/2022 CARTES IMAGINE'R**

Madame Isabelle Lépiciier-Caputo explique aux conseillers les modalités concernant la carte de transports scolaires pour la rentrée 2021/2022 et rappelle les deux formules d'abonnement existantes (qui n'ont pas augmenté cette année) ainsi que le taux de participation de la commune :

**Carte Scolaire Bus lignes régulières** : 119 €, la participation de la commune est de 35.70 € correspondant à 30% du montant de la carte.

Il est rappelé que la CSB permet une correspondance sur le même trajet avec la nécessité pour certains transporteurs d'une seconde carte comprise dans le montant de 119 €.

**Carte IMAGINE'R**: participation de la commune 35.70 € correspondant à 30 % du coût de la carte scolaire bus lignes régulières, à déduire du montant de la carte Imagine'R

En outre, il est indiqué que :

- la carte scolaire bus lignes régulières ne s'adresse qu'aux élèves de moins de 18 ans habitant le Val d'Oise et scolarisés en Ile-de-France. (voir conditions générales Ile-de-France Mobilités).
- la carte peut être payée par prélèvement mensuel. (10 mensualités)
- La participation de la commune ne vaut que pour les collégiens et les lycéens habitant Vétheuil.
- Les dossiers de demande de cartes scolaires bus lignes régulières ou Imagine'R seront à retirer en mairie, pour les personnes qui ne les auraient pas reçus.
- Les formulaires doivent obligatoirement être visés par la mairie. Il n'y aura pas de remboursement à posteriori.
- Par ailleurs, le conseil rappelle que le C.C.A.S. peut aider les familles en difficulté.

Le conseil municipal approuve ces mesures à l'unanimité et dit que ces crédits sont inscrits au budget 2021.

## **8 Questions diverses**

### **8.1 Vigimitage**

La SAFER informe d'une nouvelle application pour les communes permettant l'observation et la prévention du territoire afin de contrôler le mitage (lutte contre l'étalement urbain).

Mme Isabelle Lépiciier-Caputo lève la séance de conseil à 19h50.